

Le GT « Responsabilité sociétale » de la CIDD

Activités en 2024

Après avoir finalisé le projet de 2e Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains », le Groupe de travail « Responsabilité sociétale » de la CIDD l'a soumis au gouvernement pour délibération et adoption.

Plusieurs mois de délibérations politiques ont été nécessaires pour que le [2e PAN « Entreprises et droits humains » 2024-2029](#) soit finalement adopté en Conseil des ministres en avril 2024.

Ce plan d'action constitue un outil stratégique essentiel qui

- d'une part, structure, guide et facilite la traduction des UNGPs (United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights – Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et droits humains) en projets concrets et,
- d'autre part, contribue de manière effective à l'ancrage de la responsabilité sociétale dans les activités des entreprises et organisations belges actives sur le territoire national et/ou international.

Après ce moment charnière, les travaux du GT RS ont été mis en veille le reste de l'année 2024.

Pour rappel, en 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a avalisé à l'unanimité les [«Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et droits humains»](#). Il s'agit des principes directeurs pour les États et les entreprises. Ces principes sont répartis dans trois piliers :

I. l'obligation de l'État de protéger les droits humains;

II. la responsabilité des entreprises de respecter les droits humains,

III. la remédiation pour les victimes en cas d'infraction et l'accès à des voies de recours efficaces.

Sous l'impulsion de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, la Belgique s'est alors lancée dans le développement d'un plan d'action national "Entreprises et Droits de l'Homme", emboitant ainsi le pas à nos pays voisins ainsi qu'à d'autres pays européens.

Depuis juillet 2017, la Belgique dispose donc d'un [1^{er} PAN « Entreprises et les Droits de l'Homme »](#) élaboré en concertation avec les parties prenantes. Les travaux d'élaboration de ce 1^{er} PAN "Entreprises et Droits de l'Homme" se sont déroulés dans le cadre du [GT Responsabilité sociétale](#) de la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD), à la demande et en collaboration avec le CoorMulti 'Droits de l'Homme', l'organe de coordination de la politique internationale des droits de l'homme du SPF Affaires étrangères.

Le PAN "Entreprises et Droits de l'Homme" a été élaboré sous la coprésidence de

l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) et du SPF Affaires étrangères. Les actions du PAN ont toutes été mises en œuvre entre-temps. La brochure « [Coup de projecteur sur le plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme »](#) » donne un aperçu des actions, des acteurs impliqués, des thématiques concernées ainsi que des principaux produits de la mise en œuvre de ce plan.
